



Archidiocèse de Montréal

PROMULGATION DU CODE DE CONDUITE POUR LE CLERGÉ

Depuis plusieurs années, notre Église à Montréal a entrepris un chemin exigeant mais essentiel : celui de la prévention, de la transparence et de la responsabilité, afin d'assurer à tous un environnement sain et sécuritaire.

La Pastorale responsable, instaurée par décret en 2016, a permis de poser des bases solides : prévention des abus, promotion d'une pastorale exercée avec intégrité et respect, sensibilisation et formation des communautés chrétiennes.

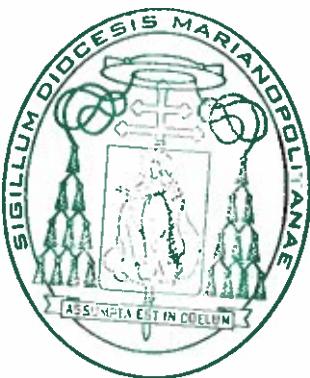
Aujourd'hui, nous franchissons une étape de plus avec l'adoption d'un nouveau code spécialement pour les membres du clergé, diacres et prêtres, ainsi que pour les séminaristes ou les candidats au diaconat.

Je suis heureux de promulguer le Code de conduite pour le clergé. Il entrera en vigueur le vingt-quatre (24) mai 2026, en la Solennité de la Pentecôte, et sera *ad experimentum* pour une durée de deux ans.

EN FOI DE QUOI la présente est signée à Montréal ce quatorze (14) décembre deux mille vingt-cinq, en la fête de Saint Jean de la Croix.



† Christian Lépine
Archevêque de Montréal



Chantal Labrèche, J.C.L., Ph.D.
Chancelier